



**RETRAITÉS**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Lot et Garonne

## Rapport d'activité 2013/2017

### **1/ Fonctionnement de l'organisation UTR du Lot et Garonne CFDT**

Durant cette mandature 2013/2017, les 14 membres du bureau avec son secrétaire général P.Lablée ont assuré le bon fonctionnement de l'UTR 47 dans le respect des statuts et du règlement intérieur.

### **2/ Réunions du bureau élargi de l'UTR 47**

Les réunions du bureau élargi se sont tenues une fois par mois de 14h00 à 17h00 dans les locaux de la maison des syndicats à Agen et une fois par semestre dans les locaux syndicaux de Marmande, avec une présence régulière de ses membres.

Elles se sont déroulées dans une ambiance conviviale et studieuse selon l'ordre du jour établi, avec le souci de suivre les directives définies lors de l'assemblée générale de 2013.

A leur demande et sur invitation du bureau, chaque adhérent peut assister à ces réunions.

Le compte rendu de la réunion est transmis, par mail ou par courrier, aux participants et à tous les adhérents dont l'adresse Internet nous a été transmise.

#### Les différents points abordés lors des réunions:

La vie courante de l'UTR, le suivi des différentes actions mises en œuvre selon diverses initiatives.

La gestion de la trésorerie, la gestion des adhérents, les contacts des nouveaux retraités.

La représentation de l'UTR dans les différentes structures locales et régionales (URR, ARS, CODERPA, CDCA, CCAS...),

Les rapports de chaque délégué sur leur participation dans ces différentes structures.

L'application des directives de l'UCR (Union Confédérale des Retraités CFDT).

La participation aux différentes enquêtes diligentées par l'UCR, le suivi de l'actualité syndicale.

Les rapports avec l'UD, l'URI (Union Régionale Interprofessionnelle CFDT) et les différents syndicats de salariés.

Nos relations avec les élus locaux, l'intersyndicale des retraités en Lot et Garonne.

Notre participation aux différentes actions revendicatives de caractères syndicales.

L'information auprès des adhérents de l'actualité syndicale dans la mesure de nos moyens mail, courrier...)

La planification des différentes formations proposées à nos militants et adhérents.

La mise en œuvre des directives nationales et régionales proposées pour favoriser le développement de l'UTR.

### **3/ Vie des ULR (Union Locale des Retraités CFDT):**

- **L'ULR de Marmande** s'est réuni régulièrement le mercredi de la deuxième semaine de chaque mois dans les locaux de la maison des syndicats de Marmande.
- **L'ULR de Villeneuve sur Lot** est en stand-by après la non-disponibilité de M.C.Porcheron et au vu du nombre restreint de personnes qui viennent lors de ses permanences.
- **Pour Agen**, E.Sadrin assure une présence dans les locaux de l'UD et reçoit les adhérents ou futurs retraités à la demande.

Les ULR permettent de se tenir informé, de s'aviser des problématiques concernant la vie des personnes âgées au niveau local, de réagir sur l'actualité syndicale, d'avoir un contact direct avec nos adhérents.

#### **4/ Vie des SSR (Section Syndicale de Retraités CFDT)**

Selon les accords passés avec elles, l'UTR 47 reverse une somme aux 3 SSR ( services transport, chimie/énergie, SGEN « Syndicat Général de l'Education National »). Pour la SSR Agroalimentaire, ce sont les frais de fonctionnement d'A.Verdier qui sont pris en charge.

Nous déplorons le peu d'évolution dans le manque de concertation entre l'UTR 47 et les différentes SSR (FCE, F3C, FGA, Métaux, SGEN, Santé sociaux, Interco, FEP...).

Les SSR permettent de favoriser les contacts avec les nouveaux et futurs retraités des différents milieux professionnels à l'échelon local ou régional.

#### **5/ Participation à la vie de l'URR ( Union Régionale des Retraités CFDT d'Aquitaine )**

L'UTR 47 a cinq représentants au conseil de l'URR.

Ils ont participé activement à toutes les réunions du conseil URR.

Ils ont rendu compte de leurs activités, de leurs réflexions, de l'actualité locale et ont fait part des propositions validées par le bureau de l'UTR 47.

Ils ont relayé les initiatives du conseil URR.

M.C.Porcheron a participé comme secrétaire adjointe aux réunions du bureau URR lors du précédent mandat URR. Lors du dernier Congrès URR de 2015, aucun candidat de l'UTR 47 n'a été désigné comme membre du bureau URR, nous le regrettons.

Nous avons des délégués dans chaque commission de l'URR (formation, développement, protection sociale) qui contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre des propositions faites au bureau et au conseil URR.

Certaines informations concernant l'URR sont communiquées par mail à nos adhérents.

Une copie du compte rendu des réunions du bureau UTR 47 est transmise au secrétaire général de l'URR.

#### **6/ Participation à la vie de UD (Union Départementale CFDT)**

Les deux mandatés de l'UTR 47 (Gérard SOUDRY et Edmond SADRIN) ont participé à toutes les réunions du conseil UD.

Nous notons également la participation d'un retraité à la commission exécutive de l'UD.

Notre présence à l'UD est essentielle pour nous faire connaître auprès des syndicats d'actifs, pour faire part de nos différentes actions, pour informer des sessions de la formation « bientôt à la retraite » destinée aux futurs retraités.

Notre présence dans les instances de l'UD du Lot et Garonne est nécessaire pour participer aux différentes actions organisées par l'UD, pour garder le contact avec les syndicats de salariés. Cela favorise le transfert d'adhésion des syndicats vers l'UTR 47 pour les futurs retraités.

**Les membres du bureau ont validé la signature de la convention proposée par l'UD qui fixe les rapports financiers entre l'UD/ les syndicats et l'UTR 47.**

## **7/ Stratégie de relation avec les différents syndicats de retraités (Inter-syndicale)**

Durant ce mandat, que ce soit au niveau national ou local, les relations avec les autres syndicats de retraités se sont avérées compliquées, principalement avec la CGT et FO qui privilégient actuellement un rapport de force avec les institutions et mettent en avant des revendications plus dogmatiques que réalistes.

Ces syndicats répondent de façon négative aux propositions de la CFDT retraités qui favorise plutôt un consensus en proposant des points de convergence et des revendications mesurées et acceptables. Les problèmes de coordination de l'intersyndicale au niveau national sont un frein à la mise en œuvre d'actions communes au niveau local.

## **8/ Développement / syndicalisation**

Malgré tous nos efforts, nous constatons, pour l'UTR 47, une légère baisse du nombre d'adhérent avec le maintien du niveau des cotisations.

**Les nouvelles adhésions ne compensent pas le nombre de radiations enregistrées pour différentes raisons (décès, demandes de radiation pour motifs personnels...)**

**Nous avons participé à toutes les réunions de la commission développement de l'URR. Cela nous a permis de confronter nos actions avec les autres UTR, d'améliorer, faire évoluer nos pratiques et nos moyens pour faciliter, le plus largement possible, les adhésions.**

Toutes les informations concernant l'UTR 47, les initiatives de l'UCR et de l'URR sont transmises à nos adhérents par mails, courriers dans la mesure de nos moyens.

Nous avons employé toutes les possibilités de récupération de données concernant les nouveaux et futurs retraités (fiche transmise par le secrétariat UD, informations recueillies avec le système « réponse à la carte », informations données par l'UTR 33 et les syndicats d'actifs...)

A chaque nouveau retraité ou futur retraité recensé, nous leur adressons un dossier complet (la plaquette de présentation UTR 47, le bulletin d'adhésion, le magazine fil bleu).

Malgré nos efforts, un faible nombre d'adhérents des syndicats d'actifs poursuit son adhésion syndicale et donne suite à la proposition de transfert vers l'UTR.

Le développement n'est pas une fin en soi : c'est le moyen de faire entendre notre voix pour que nos propositions soient prises en compte par les décideurs à tous les niveaux.

Une étude a montré les freins qui éloignent les adhérents potentiels de la sphère syndicale : une conception de la retraite comme un temps de rupture définitif dominé par les loisirs, un engagement strictement limité à l'univers associatif, la recomposition de sa vie à venir et de ses attentes, l'ignorance de la nature du syndicalisme retraité...

A contrario les valeurs d'humanisme, la stratégie réformiste et de compromis qui caractérisent la CFDT sont partagées par la plupart des retraités.

Nous devons prendre acte de cette étude pour répondre à l'attente de chacun et améliorer le taux de transfert des salariés vers les retraités dans les années à venir malgré une démographie syndicale moins favorable.

## **9/ Actions revendicatives**

Durant ces quatre années de mandat nous avons participé activement à toutes les initiatives, à toutes les actions revendicatives élaborées par l'UCR, par l'URR ou par l'UTR (distribution de tracts, rencontres avec les représentants d'organismes et les élus locaux...) pour :

- La défense du pouvoir d'achat des retraités : indexation des pensions selon l'évolution de l'indice du salaire mensuel de base, des pensions au niveau du SMIC net pour une carrière complète, une revalorisation conséquente pour les faibles pensions, combattre les inégalités homme/femme.
- La loi sur le vieillissement de la société : lors d'entretiens avec les ministères concernés, la CFDT retraités a fait entendre sa voix par des propositions sur son l'élaboration et sa mise en œuvre à travers les différents décrets. Cette loi de décembre 2016 est, dans son ensemble, une avancée en ce qui concerne le handicap et la perte d'autonomie, avec la prise en compte de la situation et la reconnaissance du statut d'aidants familiaux.
- L'accès aux soins de santé : la suppression des dépassements d'honoraires, la mise en place du tiers-payant, la généralisation d'une complémentaire santé accessible à tous, la lutte contre les déserts médicaux... restent des revendications toujours d'actualité,
- Les enquêtes et pétitions : sur le logement, sur l'APA (aide pour la perte d'autonomie), sur le vécu des aidants familiaux, sur les basses pensions...
- L'obtention d'un crédit d'impôt applicable à tous concernant les sommes versées aux aides à domicile et pour les cotisations syndicales : *Des avancées obtenues pour une partie par l'action et les diverses propositions de la CFDT retraités auprès des différents décideurs.*

**10/ Participation à l'ex-CODERPA et au futur CDCA** : compte-rendu et interventions de nos représentants, concernant notre action dans cette structure départementale auprès du Conseil Général, seront faits lors de l' A.G.

## **11/ Information et démocratie dans notre organisation**

A chaque début d'année, nous adressons une lettre de vœux à tous les adhérents récapitulant :

- *Pour l'année passée, toutes nos actions, nos décisions, l'application des directives de l'UCR, nos réactions face aux différents évènements concernant l'UTR 47 et l'actualité syndicale.*
- *Pour l'année en cours, nos orientations, les points qui devront retenir notre attention, la stratégie à mettre en œuvre pour défendre les intérêts des retraités dans toutes les circonstances, la formation de nos militants, nos moyens pour répondre à l'attente des personnes âgées.*

Des efforts ont été réalisés pour informer le plus largement possible, pour la prise en compte des remarques et des suggestions émises, pour faciliter les possibilités de dialogue avec nos adhérents.

Les nouveaux adhérents ont été conviés à être présents lors des réunions du bureau UTR.

Nos moyens de communication ont été améliorés avec l'utilisation de la messagerie « internet » de la CFDT retraités.

## **12/ Formation**

Vingt modules de formation sont proposés aux militants et adhérents dans un cadre national ou régional. La formation vise à améliorer les compétences et le savoir-faire individuel pour aider dans l'action syndicale.

Les formations sont gérées et encadrées au niveau régional par la commission formation de l'URR sous le contrôle du conseil URR.

Pour l'UTR47, un nombre non négligeable de militants ( 5 à 6 par an) ont participé et suivi une formation. Cela permet à ces militants d'apporter des réponses aux interrogations de nos adhérents et des futurs retraités, de leurs donner toutes les informations utiles.

### **13/ Incidence sur les décideurs :**

Dans le cadre d'une démarche intersyndicale, avec des lettres ouvertes et des tracts, nous avons alerté, le préfet et les élus de la région sur la situation et le mal vécu de nombreux retraités du Lot et Garonne.

Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance des réalités locales, d'avoir une démarche d'échanges et de point de vue avec les retraités et les personnes âgées pour permettre une défense de leurs intérêts et de représenter les usagers au niveau des services publics.

### **14/ Conclusions et remarques pour le futur**

Durant cette mandature, nous nous sommes attachés à suivre les directives proposées dans le projet de résolution de l'assemblée générale UTR 47 de 2013 et ceci dans le respect de chacun et des valeurs communes de la CFDT.

L'UTR 47 a été présente et active auprès des différentes institutions pour défendre les acquis et les intérêts des retraités et des personnes âgées (mandatements dans les diverses structures nationales, locales, régionales, rencontres avec les élus locaux, entretiens avec des représentant(e)s chargés des personnes âgées du Conseil Départemental...)

Nos adhérents ont été régulièrement informés sur nos actions, nos décisions, sur la vie de l'UTR47, ceci avec tous les moyens dont nous disposons, dans le cadre d'un budget contraint.

Nous avons des difficultés pour mobiliser un nombre conséquent de participants lors de manifestations locales en faveur des retraités.

Nous rappelons qu'une participation du maximum d'entre nous est vitale pour peser sur la politique sociale des instances du Lot et Garonne.

Nous regrettons que des difficultés persistent pour trouver un consensus avec tous les syndicats et organiser des actions communes.

L'impact médiatique de nos actions reste faible. Les journaux donnent un écho limité des actions propres à la CFDT retraités ou intersyndicales. IL est essentiel de parvenir à se faire entendre : que les médias relaient nos actions et présentent nos revendications et orientations au niveau local et national, pour pouvoir peser sur les décisions et fidéliser de nouveaux adhérents.

A Agen, le 26 10 2017

Le Conseil de l'UTR de Lot et Garonne.

\*\*\*\*\*

[Retour page d'accueil](#)

